

## CONTRAT D'ABONNEMENT

➤ Numéro de contrat :

Nom de l'abonné :

Entre le Centre Aquatique IléO et l'Abonné, il a été conclu le contrat suivant :

### 1. DEFINITION DES PRESTATIONS

Suivant la formule « LIBERTE », « AQUAFORME » ou « AQUATIC » les termes utilisés sont ci-après définis :  
Les formules PASS LIBERTE, PASS AQUAFORME et PASS AQUATIC, vous donnent un accès de manière illimitée à l'espace piscine aux horaires d'ouverture publique.

#### **Accès à l'espace Remise en forme : (accès en illimité pour la formule PASS LIBERTE)**

Cet espace comprend une plateforme composée d'appareils de cardio-training (travail de la condition physique) de type tapis de courses, vélos, rameurs. La mise à disposition des différents appareils est libre. L'accès à cet espace est limité à 19 personnes en instantané.

**Avant toute séance de à l'espace Remise en forme, vous devez vous présenter à l'accueil afin de vous faire remettre le bracelet correspondant à votre formule d'abonnement ainsi que le bracelet transpondeur pour un accès à la plateforme cardio. Une tenue vestimentaire adaptée (chaussures de sport et tenue de sport) est obligatoire pour tout accès à l'espace remise en forme.**

**Accès aux séances de cours collectifs « Fitness » : (accès en illimité pour la formule PASS LIBERTE)** Cours collectif (réservé aux plus de 18 ans) et encadré par un moniteur agréé et diplômé d'Etat, dans la limite de la capacité d'accueil et suivant le planning hebdomadaire. Ces cours sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la période et de la fréquentation. Les adhérents seront informés par voie d'affichage.

**Avant toute séance de Fitness, vous devez vous présenter à l'accueil afin de vous faire remettre le bracelet correspondant à votre formule d'abonnement. Une tenue vestimentaire adaptée (chaussures de sport et tenue de sport) est obligatoire pour toute participation à un cours collectif « fitness ».**

#### **Accès à l'espace Détente : (accès en illimité pour la formule PASS LIBERTE)**

Cet espace comprend un sauna et un hammam, un jacuzzi, un bain froid, un bassin balnéo-ludique. L'accès à cet espace est libre sous réserve des places disponibles, et réservé aux plus de 18 ans.

#### **Accès à l'espace Piscine : (accès en illimité pour toutes les formules d'abonnement : LIBERTE, AQUAFORME et AQUATIC)**

Cet espace comprend un bassin sportif de 25 m, un bassin ludique (nage à contre courant, banquettes à bulles, geyser, cascade) avec une rivière lente extérieure, et une pataugeoire. L'accès à cet espace est libre, le personnel sur place étant du personnel de surveillance. L'accès est autorisé uniquement pendant les ouvertures au public.

#### **Accès aux séances d'Aquagym : (accès en illimité pour les formules PASS LIBERTE et PASS AQUAFORME)**

Ces cours se déroulent dans l'un des bassins de l'espace Piscine pendant les ouvertures au public ou pendant les ouvertures spécifiques à ces activités. Ils sont encadrés par un moniteur agréé, et sont accessibles à toute personne abonnée à la formule LIBERTE ou AQUAFORME, et à toute autre personne s'étant acquittée du droit d'entrée correspondant. L'accès est autorisé dans la limite des places disponibles.

**Avant toute séance d'Aquagym, vous devez déposer votre carte d'Abonné avec photo dans une panier à votre arrivée à l'accueil, et la récupérer à la fin de la séance.**

#### **Accès au Parc Aquatique : (accès en illimité pour les formules PASS LIBERTE et PASS AQUAFORME, et autorisé à partir de 17h pour le PASS AQUATIC)**

Cet espace comprend un bassin à vagues, deux toboggans géants, une rivière à bouées, un pentagliss, un lagon enchanté, une vague de surf artificielle, une aire de pique-nique, un solarium et deux espaces restauration, L'accès à cet espace est libre, le personnel sur place étant du personnel de surveillance. L'accès est autorisé uniquement pendant les ouvertures au public.

**Les participants aux activités animées par le personnel de la piscine doivent s'assurer que leur état de santé leur permet de suivre, sans danger pour eux-mêmes et pour les autres participants, les activités proposées.**

**Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.**

Chaque bas de page doit être paraphé par l'abonné

signature :

## 2. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre Aquatique IléO, après qu'il ait visité les locaux (suivant disponibilité du personnel), et après que l'Abonné ait complété et signé le dossier d'abonnement. Il devra en outre fournir 2 photos d'identité, présenter une pièce d'identité, un RIB ou RIP pour le prélèvement automatique, et avoir réglé les droits d'entrée et le mois en cours.

L'Abonné atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par le Centre Aquatique IléO, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. Concernant les abonnés mineurs, un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives, daté de moins d'un mois, sera à remettre obligatoirement au centre aquatique dès sa 1<sup>ère</sup> séance.

Seules les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent prétendre souscrire un Pass LIBERTE (à partir de 14 ans, pour le Pass AQUAFORME et à partir de 3 ans pour le Pass AQUATIC).

Le présent contrat, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le Centre Aquatique IléO.

Dès, la signature du présent contrat et après paiement de l'abonnement, le Centre Aquatique IléO fournit une carte d'abonnement à l'Abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo, ainsi qu'une carte d'accès magnétique<sup>1</sup>. Ces cartes sont incessibles, intranmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être déposée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. La carte d'abonnement devra être récupérée au départ de l'Abonné contre remise du bracelet. L'Abonné, muni de ses cartes et de son bracelet, est autorisé à pénétrer dans les locaux du Centre Aquatique IléO, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture précisés ci-dessous, et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

L'abonné pourra demander le changement de sa formule d'abonnement (passage de la formule Liberté à la formule Aquaforme ou Aquatic ou vis versa).

La demande devra être faite entre le 15 et le 25 du mois en cours pour une prise en compte le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

L'abonné devra restituer au Centre Aquatique ses cartes (accès & abonné) afin que ces dernières soient refaites.

Des frais de dossier de 15,00 € TTC seront exigés lors de la demande de changement de formule.

## 3. DUREE

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'Abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par **lettre recommandée avec AR au Centre Aquatique IléO**.

## 4. HORAIRES D'OUVERTURE

L'Espace Forme et Détente est ouvert suivant les horaires d'ouverture affichés au sein de l'établissement et indiqués sur notre site internet <http://www.vert-marine.com/ileo-dolus-17/>

Ces derniers sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les Abonnés en seront avertis par voie d'affichage et sur notre site internet 45 jours avant.

L'espace Piscine et les activités sont accessibles lors des ouvertures au public ou du planning des activités (si différent du public).

**Deux fermetures techniques d'une durée de 7 jours chacune auront lieu chaque année.** Les Abonnés en seront informés par voie d'affichage 45 jours avant.

S'agissant d'un équipement public appartenant à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, une partie ou la totalité des installations pourront être temporairement inaccessibles, notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les Abonnés seront informés par voie d'affichage 45 jours avant.

## 5. PRIX ET PAIEMENT

### 5.1 Abonnement

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement, au jour de la souscription. Le paiement de l'abonnement se fera, au comptant pour les droits d'entrée et le mois en cours, puis par prélèvement bancaire\* le 10 de chaque mois pour le mois en cours selon l'option choisie. **Les tarifs sont fixés par la Communauté de Communes Ile d'Oléron. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, moyennant un préavis de 60 jours.** Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre Aquatique IléO à entamer toute procédure de recouvrement du prix de l'abonnement auquel viendront s'ajouter les frais encourus pour procéder à ce recouvrement. (\* l'abonné pourra, si ce dernier refuse le mode de paiement par prélèvement, effectuer le paiement au comptant d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois par espèce).

Signature :

## 5.2 Carte d'accès

L'abonnement est matérialisé par une carte d'accès électronique. Cette carte d'accès est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 1,80 €.

Un bracelet transpondeur sera remis à chaque venue de l'abonné, en échange de clé de voiture ou d'une pièce d'identité, pour accéder à l'espace Cardio-training. En cas de perte ou de vol du bracelet, un nouveau bracelet sera remis contre paiement d'un montant de 10 €.

<sup>1</sup> Le système de contrôle d'accès aux tourniquets contient diverses informations que le centre aquatique pourra utiliser. Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès à ces informations et peut en demander la rectification. Si l'abonné ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers, il lui suffit de cocher la case ci-contre

## 6. SUSPENSION ET RESILIATION

### 6.1 Suspension à la demande de l'Abonné

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Centre Aquatique IléO, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement et sa carte d'accès. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre Aquatique IléO, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

### 6.2 Résiliation à la demande de l'Abonné

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre Aquatique IléO. Les droits d'entrée restent acquis au Centre Aquatique IléO. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'entrée seront dus.

En fonction de la date de réception du courrier de résiliation, voici le montant prélevé sur le mois de préavis :

- Du 1<sup>er</sup> au 10 du mois : prélèvement du mois en cours
- Du 11 au 20 du mois : ½ mois prélevé le mois suivant (20.95 € pour Pass LIBERTE - 15.95 € pour le Pass AQUAFORME – 9,95€ pour le Pass AQUATIC)
- Du 21 au 31 du mois : mois complet prélevé le mois suivant.

L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement et sa carte d'accès.

### 6.3 Résiliation à l'initiative du Centre Aquatique IléO

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Aquatique IléO, après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR resté sans réponse pendant un délai de 72 heures, en cas de non paiement total ou partiel d'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Aquatique IléO, immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre Aquatique IléO ou par un membre du personnel du Centre Aquatique IléO et deux Abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs.
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d'accès.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre Aquatique IléO entraînera l'interdiction d'accès à l'Abonné. L'Abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement et sa carte d'accès.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le centre aquatique IléO :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6.1 des présentes sont supérieures à 6 mois,

Signature :



- En cas de fermeture du Centre Aquatique pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement,
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis.

## 7. SECURITE ET HYGIENE

Le Centre Aquatique lléO se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

## 8. ASSURANCES

Le Centre Aquatique lléO est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre Aquatique lléO ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

L'abonné reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat d'abonnement et des règlements intérieurs des différents espaces.

Fait à Dolus

Date :

En 2 exemplaires dont un remis à l'Abonné et un conservé par le Centre Aquatique lléO

Signature de l'Abonné  
« Lu et approuvé »

Signature du Représentant  
du Centre Aquatique lléO  
(Nom et Prénom/Qualité)